



Dorthe Sébastien, Michellod Savio

Entre rigueur financière et respect de la volonté populaire : quelle est la priorité du Conseil d'Etat ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 12.02.25

Dépôt

Le Conseil d'Etat a récemment évoqué la possibilité de revenir sur certaines décisions adoptées par le Grand Conseil, invoquant la nécessité de maîtriser les dépenses publiques. Bien que la prudence budgétaire soit compréhensible, cette démarche soulève des interrogations quant à l'équilibre entre la rigueur financière et le respect des décisions démocratiques.

Si le Grand Conseil, élu par la population, peut voir ses votes révisés au nom de l'économie, le Conseil d'Etat pourrait-il envisager la même approche à l'égard de décisions émanant directement d'un vote populaire ? Autrement dit, l'expression citoyenne resterait-elle intégralement respectée, même lorsqu'il s'agit de « faire des économies » ?

Nous serions reconnaissants au Conseil d'Etat de bien vouloir préciser son point de vue à ce sujet et de confirmer si, à ses yeux, une décision populaire pourrait également être différée ou réexaminée pour des raisons d'économie.

—